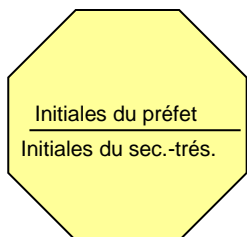


Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 15 FÉVRIER 2017, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville
Robert Ledoux, maire de Maricourt
Simon Langeveld, représentant du Canton de Melbourne
Serge Fontaine, maire de Racine
Marc-André Martel, maire de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeve Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Maxime Turcotte, urbaniste
Laurence Rozlonkowski, directrice du SDRL
Daniel Braün, commissaire au financement et au développement
Philippe Veilleux, agent de développement rural
Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel
Catherine Beaucage, agente de migration/Place aux jeunes
Mélicha Nadeau, agente agroalimentaire
Nicole Caron, adjointe administrative et aux communications
Citoyens (1)

Absence motivée :

James Johnston, maire du Canton de Melbourne

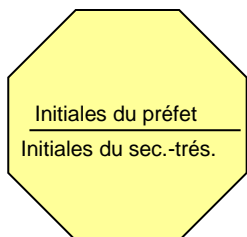
1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François et à monsieur Simon Langeveld, remplaçant du maire du Canton de Melbourne.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.

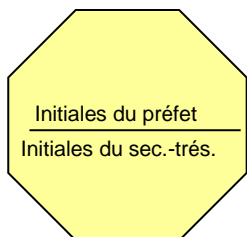
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 15 février 2017 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 janvier 2017 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
8. Correspondance
 - 8.1. Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 19 janvier 2017 au 1^{er} février 2017 (doc.);
 - 8.2. Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 2 février 2017 au 15 février 2017;
 - 8.3. Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1. Approbation des dossiers du comité d'investissement commun;
 - 9.2. Résolution autorisant la signature de la Convention de partenariat CRÉAVENIR Estrie (doc.);
 - 9.3. Approbation des dossiers du comité du Fonds de développement des territoires (doc.);
 - 9.4. Rappel du Séjour exploratoire agricole de février 2017 (doc.);
 - 9.5. Recommandations du comité de suivi du PDZA (doc.);
 - 9.6. Présentation du Séjour exploratoire Place aux jeunes de mars 2017;
 - 9.7. Demande d'aide financière au Programme nouveau fonds chantiers Canada-Québec-Volet Fonds des petites collectivités (FPC) (projet boucles de vélo) (doc.);
 - 9.8. Sommes du Fonds de développement des territoires (FDT 2016-2017) (doc.);
10. Aménagement
 - 10.1. Adoption du document sur la nature des modifications à apporter à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2016-05 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (doc.);

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- 10.2 Adoption du devis # MRC-2017-02 pour l'entretien de la piste cyclable (doc.);
11. Évaluation
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel du mois de janvier 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Plan de gestion des matières résiduelles;
13. Rapport des comités;
14. Cour municipale
 - 14.1 Présentation du rapport trimestriel au 31 décembre 2016, par madame Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale (doc.);
15. Suivi des dossiers
 - 15.1. Suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
16. Divers
 - 16.1. Programme Mobilisation-Diversité - Appel de propositions 2017-2019 à l'intention des municipalités (doc.);
 - 16.2. Résolution entérinant la répartition des surplus de la CRÉ (doc.);
 - 16.3. Nomination d'un représentant pour la rencontre du 24 février 2017 concernant le FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) (doc.);
 - 16.4. Panneaux d'affichage variable amovibles (PAVA);
 - 16.5. Dépôt du rapport des représentations du préfet;
17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
18. Levée de la séance.

CA-17-02-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

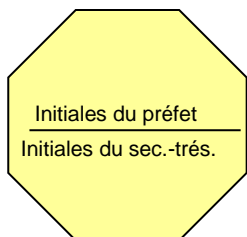
QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Monsieur Ian Fournier, directeur général de l'organisme Le Vent dans les Arts, annonce de bonnes nouvelles concernant des artistes de la région. Il annonce aussi le projet GériArt qui s'applique à deux résidences pour aînés du Val-Saint-François.

Sa question est pourquoi la MRC n'a pas participé à l'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) étant donné les avantages que cette convention apporte aux artistes. Il demande si le Conseil peut revoir sa décision.

Monsieur le préfet indique qu'il y a eu un choix à faire entre le CALQ et le Fonds d'initiatives culturelles. Le FIC a été privilégié dans le but d'aider surtout les artistes du territoire. Toutefois, une reconsidération de la participation de la MRC au CALQ sera évaluée de nouveau au prochain comité exécutif de la MRC.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 18 janvier 2017 (doc.);

CA-17-02-02

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Serge Fontaine et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 18 janvier 2017 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

Monsieur le préfet présente madame Laurence Rozlonkowski, la nouvelle directrice du SDRL /Commissaire aux entreprises. Madame Rozlonkowski remercie les membres pour leur confiance accordée pour ce poste. Elle résume ses expériences de travail et invite les membres à la contacter s'ils ont des questions sur le développement économique. Monsieur le préfet lui souhaite la bienvenue parmi nous.

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 19 janvier 2017 au 1er février 2017 (doc.);

Lettre 5.1 – CoopTel – Collaboration projets Brancher pour Innover et Québec Branché – Demande de lettres d'appui

Monsieur Ledoux demande des informations sur ce dossier. Madame la directrice explique que CoopTel demandait une résolution d'appui à leur projet pour les deux municipalités concernées et leur demandait aussi d'aller solliciter les institutions d'ancrage. Madame la directrice générale

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

mentionne qu'un modèle de résolution d'appui et un modèle de lettre pour les institutions d'ancrage ont été mises à la disposition des municipalités concernées.

Lettre 1.3 – Recyc-Québec – Versements des compensations des années 2015 et 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables pour la MRC du Val-Saint-François

Monsieur Fontaine demande des informations sur ce sujet. Madame la directrice explique que la MRC a compétence pour la collecte et le transport des matières recyclables. Les montants de compensation versés par Recyc-Québec à la MRC servent à réduire la quote-part de la collecte sélective des municipalités.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 2 février 2017 au 15 février 2017;

Lettre 1.3.1 – Ministère de la Sécurité publique

Madame la directrice générale indique que la MRC sera en retard pour transmettre le rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Au mois de mars prochain, la MRC demandera un délai pour que l'adoption du rapport d'activités annuel se fasse en avril ou en mai prochain.

Lettre 2.1.4 – FQM – Précision – Travaux admissibles au PAERRL pour 2016-2017

Madame la directrice générale transmettra le communiqué à toutes les municipalités.

Lettre 5.3 - Le Vent dans les Arts – Invitation au lancement du projet GériArt – la créativité au service des aînés, le 20 février 2017 à 13 h 30 à la Résidence Chartwell Seigneuries du Carrefour à Sherbrooke, le 23 février 2017 à 9 h 30 à la Résidence Brunswick de Richmond et le 23 février 2017 à 13 h 30 à la Résidence du Bel-Âge de Windsor

Madame la directrice générale indique que c'est le projet que Monsieur Ian Fournier mentionnait plus tôt, lors de son intervention.

Lettre 4.2.1 – Municipalité de Val-Joli – Résolution de soutien : Dérogation de construction en zone inondable – Entreprises PERLO

Madame Karine Bonneville explique que la MRC doit faire une modification au schéma d'aménagement pour cette demande de dérogation de la Municipalité de Val-Joli.

Lettre 5.19 – Centre d'action bénévole de Windsor et Région – Invitation à la Soirée Méchoui & Whisky, le 22 février 2017 à 18 h au Centre régional du Bel-Âge de Windsor

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Madame la directrice générale explique que c'est la première fois que la MRC reçoit une invitation d'un Centre d'action bénévole. Il est convenu de ne pas acheter de billet pour cette activité.

Monsieur Mercier demande si la MRC a reçu une correspondance du MDDELCC concernant les modifications de la gestion des matières organiques. La MRC n'a pas encore reçu cette correspondance, mais étant donné que les contrats d'achats de bacs et de collecte et transport ont déjà été signés, la MRC ne peut revenir sur sa décision.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-17-02-03

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 2 février 2017 jusqu'au 15 février 2017 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 2 février 2017 jusqu'au 15 février 2017 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Approbation des dossiers du comité d'investissement commun;

Monsieur Daniel Braün explique que ce dossier a été traité lors de la dernière rencontre du comité le 13 février dernier.

Dossier : 2017-02-1 - Comité d'investissement commun

CA-17-02-04

Résolution :

ATTENDU QU' une recommandation du Comité d'investissement commun (CIC) recommande une aide financière dans le dossier 2017-02-1;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Pierre-Luc Gagnon et résolu,

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François accorde une aide financière sous forme de prêt à terme au dossier 2017-02-1, soit la somme de :

- **50 000 \$** du Fonds local d'investissement (FLI), sous forme d'un prêt à terme, selon les conditions et les termes présentés;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière.

Proposition adoptée.

9.2 Résolution autorisant la signature de la Convention de partenariat CRÉAVENIR Estrie (doc.);

CA-17-02-05

Résolution :

ATTENDU QUE le Centre Desjardins Entreprises-Estrie propose à la MRC du Val-Saint-François une convention de partenariat Créavenir Estrie;

ATTENDU QUE cette convention a pour but :

- de financer de jeunes entrepreneurs qui souhaitent créer une entreprise ou consolider leur entreprise;
- de fournir le soutien nécessaire à de jeunes entrepreneurs pour la réalisation de leurs projets;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC sera d'offrir le support technique aux jeunes entrepreneurs, d'analyser les projets soumis, de présenter les recommandations au comité Créavenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans le suivi et le démarrage de leurs entreprises;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin, appuyé par monsieur Claude Sylvain et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François mandate madame Laurence Rozlonkowski, directrice du service de développement régional et local, à signer la convention de partenariat Créavenir, tel que déposée au conseil.

Proposition adoptée.

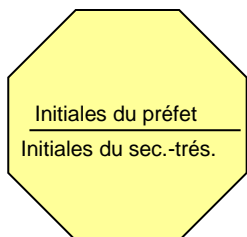
9.3 Approbation des dossiers du comité du Fonds de développement des territoires (doc.);

Projet : À pied, à vélo, ville active – Phase III, Promoteur : Ville de Valcourt

CA-17-02-06

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2016-2017 en lien avec le Fonds de développement des territoires;
- ATTENDU QUE** le promoteur « Ville de Valcourt » présente le projet « À pied, à vélo, ville active – Phase III »;
- ATTENDU QUE** le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « À pied, à vélo, ville active – Phase III »;
- ATTENDU QUE** le montant demandé est de 7 500 \$ provenant de l'enveloppe réservée de la Ville de Valcourt des enveloppes du Fonds de développement des territoires de 2016-2017;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Ville de Valcourt », pour le projet « À pied, à vélo, ville active – Phase III », le montant de 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de la Ville de Valcourt pour 2016-2017, ce montant conditionnel à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;

QUE les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :

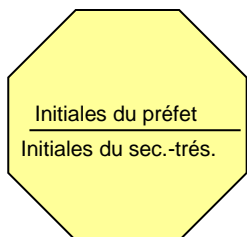
- Cent pour cent (100 %) dans les trente (30) jours suivant le dépôt du rapport final de projet, incluant la réception d'une copie des factures ainsi que la preuve de la participation des autres acteurs dans le projet. Le paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 7 500 \$;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

9.4 Rappel du Séjour exploratoire agricole de février 2017;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Madame Catherine Beaucage fait un rappel aux membres sur cette 2^e édition du Séjour exploratoire agricole du 24 au 26 février à Saint-Denis-de-Brompton.

9.5 Recommandation du comité de suivi du PDZA (doc.);

Madame Mélissa Nadeau indique que la première rencontre du comité de suivi du PDZA s'est tenue le 30 janvier dernier. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA, le comité de suivi recommande au Conseil de la MRC de travailler sur les projets ci-dessous détaillés dans la résolution. Madame la directrice générale demande à madame Nadeau de s'assurer que les porteurs responsables d'actions s'acquittent de leurs mandats, la MRC ne pouvant y suppléer.

CA-17-02-07

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté, le 20 avril 2016, son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour répondre aux divers enjeux et problématiques identifiés;

ATTENDU QUE le PDZA contient un plan d'action à réaliser au cours des cinq prochaines années pour répondre aux divers enjeux agricoles soulevés pour la région;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François a nommé, le 18 janvier 2017, le comité de suivi du PDZA pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE la première réunion du comité de suivi du PDZA a eu lieu le lundi 30 janvier 2017;

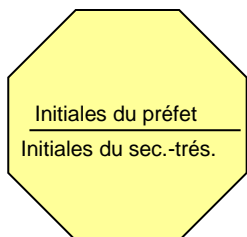
ATTENDU QUE lors de cette réunion, le comité de suivi du PDZA a pris connaissance des priorités 2017 du plan d'action à travailler au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE la MRC a prévu un budget de 5 000 \$ en 2017, pour la mise en œuvre du PDZA, en plus de la somme dédiée au répertoire agroalimentaire;

ATTENDU QUE le comité de suivi du PDZA recommande au Conseil de la MRC du Val-Saint-François de travailler, en 2017, sur les projets suivants dans le cadre de la mise en œuvre du PDZA :

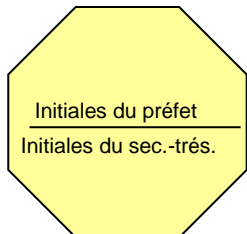
ACTIONS	PROJETS	PORTEURS	BUDGETS
Action #1			
Sensibiliser les cédants au transfert de leur entreprise, aux divers modèles existants, et diffuser les services d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Tournée des municipalités par l'UPA locale - Formation 	UPA locale	200 \$

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



disponibles pour le transfert agricole			
Action #2 Maintenir le service de Banque de terres et l'agent de développement agroalimentaire déjà présent dans la MRC	s. o.	MRC	Déjà inclus dans le budget de la MRC
Action #3 Promouvoir la région du Val-Saint-François comme destination à l'établissement agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Séjour exploratoire agricole - Participation aux activités agricoles 	MRC	Déjà inclus dans le budget de la MRC
Action #5 Offrir des formations spécialisées à proximité, selon les besoins identifiés, dans les divers secteurs de productions agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'un projet de formation professionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Formations spécialisées 	Commissions scolaires et collectifs régionaux de formations agricoles	300 \$
Action #7 Encourager la mise en valeur du couvert forestier comme produit de diversification agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la réglementation sur l'abattage d'arbres 	MRC	n. d.
Action #8 Supporter le développement d'activités agrotouristiques dans la MRC et accompagner les promoteurs dans leur démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Wolfe BBQ Fest - Randonnée gourmande 	MRC	s. o.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



<p>Action #13</p> <p>Créer un répertoire des transformateurs et agrotransformateurs de la MRC pour connaître les entreprises, les produits locaux et les endroits où se les procurer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inventorier les entreprises du territoire - Créer un répertoire agroalimentaire en ligne 	MRC	3 600 \$
<p>Action #14</p> <p>Mettre en place des initiatives pour favoriser les synergies et le maillage entre entreprises pour accroître les activités, les partenariats d'affaires et réduire les coûts de production</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une table de concertation et de développement bioalimentaire - Partenariat avec la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA) de l'Université Laval 	Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaires (DDSA) de l'Université Laval	À déterminer (en attente d'une directive du MAPAQ quant à ce projet)

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François accepte de travailler sur les priorités 2017 en collaboration avec les autres intervenants ciblés tels qu'ils ont été présentés;

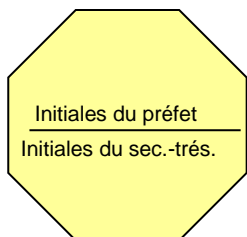
QUE la MRC du Val-Saint-François accepte de réserver la somme de 4 100 \$ au budget mise en œuvre du PDZA pour la réalisation de l'ensemble des projets décrits ci-dessus, le tout en collaboration avec les différents partenaires et porteurs identifiés au plan d'action du PDZA.

Proposition adoptée.

9.6 Présentation du Séjour exploratoire Place aux jeunes de mars 2017;

Madame Beaucage présente le déroulement du prochain Séjour exploratoire Place aux jeunes qui se tiendra du 17 au 19 mars 2017 à Saint-Claude.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



9.7 Demande d'aide financière au Programme nouveau fonds chantier Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) (projet boucles de vélo) (doc.);

CA-17-02-08

Résolution :

ATTENDU QUE le 19 octobre 2016, le Conseil de la MRC du Val-Saint-François a autorisé Mathieu Labrie à déposer une demande d'aide financière pour un projet de circuits de cyclotourisme au Programme nouveau fonds chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités (FPC) au nom de la MRC du Val-Saint-François (résolution CA-16-10-07);

ATTENDU QUE l'entreprise ESKair Aménagement a une grande expertise dans le domaine du développement de l'offre cyclotouristique, a déjà réalisé des mandats similaires pour le compte d'autres MRC de l'Estrie et a une grande connaissance du territoire de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE l'entreprise a reçu de la part de l'agent de développement touristique de la MRC un document décrivant le mandat demandé soit de :

- Proposer 3 boucles vélos, dont les tracés choisis devront satisfaire les exigences préétablies, telles que :
 - couvrir l'ensemble du territoire (3 pôles);
 - maximiser l'utilisation du réseau cyclable existant et des routes asphaltées;
 - mettre en valeur les attraits touristiques du Val-Saint-François;
 - être de longueur et de difficultés adaptées pour la clientèle visée;
 - organiser les tracés de manière à mettre en valeur les services touristiques de la MRC (hébergement, restaurants, etc.);
 - prioriser la sécurité des usagers;
- Présenter aux maires de la MRC, sous forme de rapport, une proposition détaillée avec documents cartographiques et argumentaires des trois boucles choisies;
- Après validation des tracés par la MRC, l'entreprise devra planifier et organiser la mise en chantier du projet et présenter un échéancier des différentes étapes;
- Prendre en charge toutes les étapes menant à l'installation d'une signalisation propre au circuit

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

de vélo de la MRC, c'est-à-dire la planification et la communication/coordination avec les instances gouvernementales;

ATTENDU QUE l'entreprise ESKair Aménagement a soumis une offre pour une banque de 200 heures, au coût de 10 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'ensemble du mandat qui lui a été soumis dans un document écrit par l'agent de développement touristique;

ATTENDU QUE ce prix inclut les frais de déplacements et de représentations;

Il est proposé par monsieur Hervé Provencher, appuyé par monsieur Marc-André Martel et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise monsieur Mathieu Labrie à déposer une demande de financement de 6 986 \$ au Programme nouveau Fonds chantiers Canada-Québec volet Fonds des petites collectivités (FPC) au nom de la MRC du Val-Saint-François;

QUE la MRC du Val-Saint-François s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet soit 3 493 \$ et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Proposition adoptée.

9.8 Sommes du Fonds de développement des territoires (FDT 2016-2017) (doc.);

Un appel de projets pourra être fait en mai prochain pour un total d'environ 133 600 \$.

10. Aménagement;

10.1 Adoption du document sur la nature des modifications à apporter à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2016-05 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (doc.);

CA-17-02-09

Résolution :

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2016-05 est entré en vigueur le 27 janvier 2017;

ATTENDU QUE suivant l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, le Conseil de la MRC du Val-Saint-François doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chaque municipalité locale doit apporter à ses plans et/ou règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par monsieur Patrice Desmarais, appuyé par monsieur Claude Sylvain et résolu,

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

- D' adopter le document d'accompagnement du Règlement 2016-05 indiquant la nature des modifications à être apportées au plan et/ou règlements d'urbanisme des municipalités, conséquemment à l'entrée en vigueur du Règlement 2016-05, doit adopter tel que déposé.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-05 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC

NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AU PLAN ET/OU AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et/ou ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma.

Conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les modifications apportées devront être effectuées dans un délai de six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement de modification soit d'ici le 27 juillet 2017.

Seules les modifications obligatoires sont présentées pour les municipalités concernées.

La Municipalité du Canton de Cleveland devra apporter une modification à son règlement de zonage afin de permettre l'exploitation, pour les besoins de la Ville de Richmond, d'un puits d'eau potable municipal en zone inondable 0-20 ans, situé sur une partie du lot 9C, rang 15 (partie du lot 5 535 238 du cadastre du Québec), en bordure de la rivière Saint-François.

Proposition adoptée.

10.2 Adoption du devis # MRC-2017-02 pour l'entretien de la piste cyclable (doc.);

Monsieur Maxime Turcotte informe les membres qu'il y a deux ajouts qui ont été apportés au devis :

- L'ajout d'une coupe supplémentaire de la Berce de Caucase;
- L'achat et l'installation de modules pour le recyclage et les déchets.

Concernant la berce du Caucase, monsieur Turcotte explique que les coupes se font avant même que la plante ne fasse des graines. En conséquence, ces coupes limitent la propagation. L'éradication complète doit être faite en collaboration avec toutes les municipalités concernées et de façon simultanée.

CA-17-02-10

Résolution :

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François doit procéder à un appel d'offres pour l'entretien de la piste cyclable « La

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Cantonnière » pour les années 2017 et 2018 et des travaux relatifs aux améliorations locatives du réseau;

ATTENDU QU' un devis pour l'entretien de la piste cyclable est déposé pour approbation;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le devis # MRC-2017-02 pour le contrat d'entretien et de l'aménagement du réseau cyclable « La Cantonnière » pour 2017 et 2018;

QUE madame Manon Fortin, directrice générale de la MRC du Val-Saint-François, soit désignée responsable de l'appel d'offres pour le contrat d'entretien et de l'aménagement du réseau cyclable.

Proposition adoptée.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de janvier 2017 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de janvier 2017.

12. Plan de gestion des matières résiduelles;

13. Rapport des comités;

Madame Laliberté fait un rappel à tous pour l'activité d'Échec au crime du 6 avril prochain. Le coût des billets est de 90 \$/chacun. Pour réserver des billets, il est nécessaire de contacter madame Laliberté.

14. Cour municipale;

14.1 Présentation du rapport trimestriel au 31 décembre 2016, par madame Guylaine Lampron, greffière de la Cour municipale (doc.);

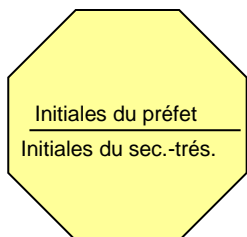
Madame Lampron présente et dépose le rapport trimestriel au 31 décembre 2016.

20 ans de services pour madame Guylaine Lampron

Monsieur le préfet souligne les 20 années de services de madame Lampron, à titre de greffière de la Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François. Tous les maires applaudissent ce dévouement.

15. Suivi des dossiers;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



15.1 Suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Madame la directrice générale résume les modifications qui ont été apportées et de nouvelles demandes de révision qui ont été ajoutées à la demande du ministère de la Sécurité publique. Après quelques discussions, il est convenu de convoquer un comité de sécurité incendie afin de finaliser le dossier pour que le schéma soit adopté dès que possible.

16. Divers;

16.1 Programme Mobilisation-Diversité – Appel de propositions 2017-2019 à l'intention des municipalités (doc.);

CA-17-02-11

Résolution :

ATTENDU QUE l'appel de propositions du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) au Programme Mobilisation-Diversité;

ATTENDU QUE l'appel de propositions vise à signer une entente sectorielle de 2 ans couvrant 50 % des dépenses jusqu'à concurrence de 250 000 \$/an;

ATTENDU QUE la contribution de la MRC peut provenir du FDT ou du FARR, le cas échéant;

ATTENDU QUE l'appel de propositions vise à établir des partenariats avec des collectivités mobilisées qui souhaitent agir à l'égard des enjeux de la diversité et de l'immigration et qui connaissent notamment des perspectives d'emploi favorables ou font face à des raretés de main-d'œuvre;

ATTENDU QUE l'intérêt démontré par la MRC de Coaticook, de Memphrémagog, du Val-Saint-François et des Sources à cet appel de propositions;

ATTENDU QUE les enjeux communs de ces quatre MRC face à l'immigration sont principalement l'accueil et la rétention des immigrants dans nos communautés;

ATTENDU QUE l'attraction et la rétention de main d'œuvre sont des enjeux criants de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE le projet développé par les 4 MRC se veut complémentaire aux services actuellement offerts en Estrie;

ATTENDU QUE l'enjeu de la régionalisation de l'immigration, porté en Estrie par l'organisme ProGestion Estrie, est un enjeu important au Québec et un défi dans la MRC du Val-Saint-François;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Il est proposé par monsieur Marc-André Martel, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

- D'** appuyer le dépôt du projet présenté au *Programme Mobilisation-Diversité* du *Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion* (MIDI);
- D'** accepter que la MRC de Coaticook soit le mandataire du dépôt du projet au MIDI;
- DE** s'engager à hauteur de 25 000 \$ par année pour 2 ans afin de réaliser le projet accepté, le cas échéant;
- DE** soutenir l'organisme ProGestion Estrie dans le dépôt de sa candidature au *Programme Mobilisation-Diversité* du MIDI afin que son expertise puisse être maintenue pour les deux prochaines années.

Proposition adoptée.

Résolution pour réserver la somme de 50 000 \$ à même les surplus de la CRÉ pour le dossier du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Appel de propositions pour le Programme Mobilisation-Diversité

CA-17-02-12

Résolution :

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

- QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François réserve la somme de 50 000 \$ (soit 25 000 \$/an pour 2 ans) à même les surplus de la CRÉ, pour l'Appel de propositions pour le Programme Mobilisation-Diversité du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Proposition adoptée.

16.2 Résolution entérinant la répartition des surplus de la CRÉ (doc.);

Madame la directrice générale explique la répartition des montants des surplus de la CRÉ.

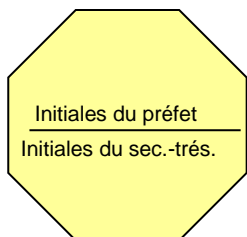
Résolution - Répartition du surplus de la CRÉ de l'Estrie

CA-17-02-13

Résolution :

- ATTENDU** l'adoption par le gouvernement du Québec de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions* du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU** l'article 275 du chapitre 8 de cette loi qui prévoit la dissolution sans autres formalités des conférences régionales des élus;
- ATTENDU** les articles 278 à 281 qui instituent un comité de transition visant à réaliser cette dissolution, fixent sa composition et définissent ses modalités d'exercices;
- ATTENDU** l'article 283 stipulant que le produit de la liquidation de la Conférence régionale des élus, ses dossiers et autres documents sont répartis par le comité de transition entre les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales qui ont compétence en matière de développement régional;
- ATTENDU** l'importance régionale stratégique pour le développement estrien que représente l'aéroport de Sherbrooke;
- ATTENDU** le besoin de concertation régionale clairement exprimé lors du Forum des MRC dans le cadre du diagnostic stratégique de la TME en 2016;
- ATTENDU QUE** cette répartition établie par le comité de transition doit être entérinée par chacune des MRC de l'Estrie et que celle-ci doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

- D'** appuyer le mode de répartition du produit de la liquidation établi par le comité de transition de la Conférence régionale des élus de l'Estrie qui reposera sur les éléments suivants :
1. Un montant de 500 000 \$ à transférer à la Ville de Sherbrooke afin de soutenir le développement et la consolidation de l'aéroport régional de Sherbrooke;
 2. Un montant de 300 000 \$ pour permettre la poursuite de la concertation régionale entre les MRC, à la Table des MRC de l'Estrie;
 3. Le résiduel du produit de la liquidation au montant de 718 819 \$ à répartir entre chacun des territoires des MRC de l'Estrie selon les paramètres utilisés pour la répartition de l'enveloppe estrienne du Fonds de développement des territoires(FDT), qui se traduit pour la MRC du Val-Saint-François par un montant de 81 740 \$, soit 11,37 % de l'enveloppe.
- QU'** en respect des règles et modalités de gestion du FDT, la MRC du Val-Saint-François demeure imputable de la somme de 34 114 \$ représentant 11,37 % des 300 000 \$ délégués à la TME;

QUE la présente résolution soit acheminée au comité de transition de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et à la Direction

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

16.3 Nomination d'un représentant pour la rencontre du 24 février 2017 concernant le FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions) (doc.);

Monsieur le préfet explique que madame Bureau, madame Fortin et lui-même seront à cette rencontre le 24 février prochain. La MRC peut désigner un troisième élu. Monsieur Martel mentionne son intérêt.

16.4 Panneaux d'affichage variable amovibles (PAVA);

Après quelques discussions, il est décidé que la MRC achète 3 autres panneaux d'affichage variable amovibles et que les frais soient assumés à même les surplus de la Cour municipale.

Résolution pour l'achat de 3 panneaux d'affichage variable amovibles (PAVA) à même les surplus de la Cour municipale

CA-17-02-14

Résolution :

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

QUE le Conseil de la MRC du Val-Saint-François autorise l'achat 3 autres panneaux d'affichage variable amovibles (PAVA) au coût approximatif de 12 000 \$, taxes en sus;

QUE le montant de cet achat soit assumé par les surplus accumulés de la Cour municipale.

Proposition adoptée.

16.5 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

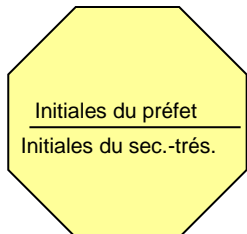
Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 26 janvier au 15 février 2017.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Madame Laliberté demande aux membres s'ils veulent participer cette année à l'activité Cabane à sucre comme l'an dernier. Elle s'occupera de faire les démarches et fera un suivi avec la directrice générale.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



18. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Steeves Mathieu que la séance soit levée à 21 h 08

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet